

Échauffourées du 1^{er} Août à Yverdon

Prison ferme pour un émeutier récidiviste

Un jeune Yverdonnois a été condamné à 14 mois ferme pour avoir agressé des policiers lors de la fête nationale 2020. C'est le seul de sa bande qui a été identifié.

Flavienne Wahli Di Matteo

Quel destin pénal est réservé aux émeutiers qui en guise de célébration allument le quartier de la Villette chaque 1^{er} Août à Yverdon? Un bout de réponse a été donné lundi par le Tribunal correctionnel du Nord vaudois qui jugeait un fauteur de troubles de 21 ans, pincé la nuit de la fête nationale 2020 après avoir mené une charge contre des policiers, à coups d'engins pyrotechniques. Quatorze mois ferme at-

tendent ce garçon sans profession, dont les jeunes années yverdonnoises ont été émaillées par de nombreux démêlés avec la justice. Pas moins de neuf condamnations par le Tribunal des mineurs - dont de la prison, une condamnation en tant qu'adulte. Et déjà des participations antérieures aux échauffourées annuelles de la Villette.

Pas de quoi donner beaucoup d'espoir d'amendement aux autorités qui ont renoncé à accorder le sursis. «Le fait qu'il minimise, voire indique que ce sont les policiers qui l'ont provoqué, ne laisse pas apparaître une réelle prise de conscience. Ce qui a un effet sur l'appréciation de sa culpabilité», précise la procureure Marlène Collaud.

C'est d'ailleurs ce passé de délinquant qui lui vaut de se retrouver seul sur le banc des accusés, pour injure, émeute, violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Les agents de police du Nord vaudois le connaissent bien et l'ont reconnu quand il a lancé pétards et fusées

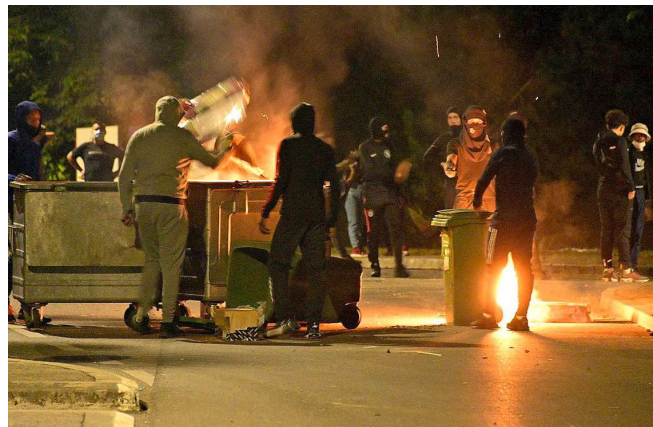
en leur direction, en compagnie d'une quinzaine de comparses - dont il était le «meneur», rapporte l'acte d'accusation.

Treize policiers ont déposé plainte

Certains projectiles sont partis à 2 mètres à peine d'intervenants, qui ont dû se réfugier derrière leurs collègues munis de boucliers et se sont retrouvés dans l'impossibilité d'identifier et de contrôler l'ensemble des agresseurs, dont la plupart étaient masqués. Personne n'a été blessé, mais treize policières et policiers, par ailleurs copieusement insultés, ont déposé une plainte.

L'avocat du prévenu n'a pas souhaité livrer de commentaire, mais il a encore la possibilité de faire appel du jugement. Il a en effet plaidé l'acquiescement pour cette partie des faits reprochés à son client. Ce dernier a toujours contesté avoir été de la partie cette nuit-là.

«24 heures» rapportait alors qu'une vingtaine d'interpella-



Des containers incendiés avaient inauguré la fête nationale en 2020, avant que des tris d'engins pyrotechniques ne visent les forces d'intervention. CHRISTIAN BRUN

«Le fait que le prévenu indique que ce sont les policiers qui l'ont provoqué ne laisse pas apparaître une réelle prise de conscience.»

Marlène Collaud, procureure

tions avaient été effectuées à travers la ville. Nous n'avons pas pu obtenir d'informations quant au sort des autres personnes arrêtées, certaines étant peut-être mineures et donc jugées à huis clos, d'autres ayant potentiellement été déférées séparément. Ce qui est certain, c'est que l'homme jugé lundi était le seul de son groupe à avoir été identifié.

Pas davantage de renseignements quant aux condamnations qui ont pu tomber par le passé contre des émeutiers arrêtés lors de ces soirées de fête nationale

devenues rendez-vous rituel de casseurs de tous horizons.

Cela fait maintenant plus de dix ans que des groupes d'adolescents et jeunes adultes convergent vers la cité thermale pour en découder avec l'autorité, dans un climat de guérilla urbaine où certains semblent trouver un cocktail de revendication populaire et d'adrénaline. Les Yverdonnois sont rejoints en ces occasions par des groupes venus d'autres cantons et même de France, comme à un rendez-vous annuel de la castagne.

Une initiative fédérale sera lancée pour rendre l'accès des rives au public

Un chemin au bord des lacs

L'association Rives publiques commencera à récolter des signatures dans une année pour changer la législation fédérale.

C'est le combat d'une vie pour Victor von Wartburg. Après un nombre incalculable d'actions locales et cantonales, le président de l'association Rives publiques est sur le point de lancer une initiative fédérale pour rendre les bords des lacs à la population. La récolte de signatures commencera au printemps 2023.

«J'y travaille depuis plusieurs années, mais il y avait des résistances. Le bilan de nos actions sur le plan cantonal, avec de

faibles avancées concrètes, nous laisse penser que c'est le bon moment. Si nous vendons bien nos arguments, nous aurons une majorité. Nous sommes près de 9 millions qui profiteront de l'initiative contre quelques milliers de propriétaires.»

L'habitant de Mies remarque que les Cantons peinent à appliquer les législations. Dans le canton de Vaud, les populations de La Tour-de-Peilz (2010) et de Gland (2012) ont voté la création d'un cheminement piétonnier le long du lac. Ni l'un ni l'autre ne sont encore réalisés.

Pour le président de Rives publiques, il faut donc inscrire dans la législation supérieure le droit d'accès généralisé aux rives. L'objectif sera de pouvoir sanctionner les collectivités publiques ou les propriétaires qui ne respectent pas la loi. Une renatura-

tion des rives est aussi imaginée avec la déconstruction des infrastructures en dur servant notamment de mouillage privé.

Un front aussi large que possible

Le texte n'est pas encore complètement arrêté. Rives publiques va le soumettre à différents organes associatifs et partis politiques pour obtenir leur soutien. Elle aimerait créer un front aussi large que possible avant le lancement de l'initiative.

La démarche au niveau national est parallèle à celles en cours dans les Grands Conseils vaudois et genevois où des adaptations de la législation sont demandées. Dans les deux cas, les principes de la future initiative sont identiques. Les Législatifs les traiteront dans les mois à venir.

Raphaël Ebinger

À Bex, il faut un nouveau collège, et vite!

Sous-capacité en accueil scolaire

Augmentation de la population oblige, les autorités répondent au besoin croissant de classes en secondaire dans la Cité du sel.

Un nouveau collège pour le cycle secondaire au centre de Bex sortira de terre, un peu plus de cinq ans après l'ouverture de celui de la Servanne. Cette école primaire compte près de 360 élèves répartis dans 18 classes et a coûté 24,5 millions.

«Mais voilà, la population croît - Bex vient d'accueillir son 8000^e habitant - et les services en découlent aussi», note le syndic Alberto Cherubini. Conséquence, les col-

lèges du secondaire du village ne peuvent plus absorber le nombre important des effectifs en fin de primaire de la Servanne. «1060 enfants sont scolarisés à Bex, un peu plus de 700 en primaire et un peu plus de 300 en secondaire. Les effectifs gonflent de manière constante», indique Claire Bertolini, directrice des écoles.

Anticiper pour mieux étudier

«Aussi la Municipalité se penche sur la construction de ce futur collège», poursuit Alberto Cherubini. La directrice précise «que des discussions sérieuses et fructueuses sont engagées depuis deux ans avec les autorités, lesquelles sont pleinement conscientes de la situation et réagissent en conséquence». Le 2 mars, le Conseil

communal se penchera sur l'octroi d'un crédit d'étude qui comprend entre autres la faisabilité de ce collège. Viendra ensuite le temps du concours d'architecture. «Un préavis sera proposé pour le financer, avant d'élaborer celui de la construction», informe l'édile.

Concrètement, le programme minimal des besoins en secondaire fait état de douze classes environ. Des salles de sciences, d'arts, d'activités créatrices, multilingues et de déchargement sont dans les tuyaux, comme des locaux pour le personnel et l'administration. Dans le projet devraient encore figurer une bibliothèque scolaire, une aula, des équipements sportifs. Le tout sera érigé sur une parcelle communale de 43'000 m². Qui accueille déjà plusieurs bâtiments scolaires. **Christophe Bollat**

PUBLICITÉ

24 heures | Partenaire média



Exposition

Burki

Espace Arlaud Lausanne

21.01 - 10.4.2022

Mercredi - vendredi: 12h - 18h

Samedi - dimanche: 11h - 17h

fondationletrait.ch

Avec le soutien de

ERNST GÖHNER STIFTUNG

FONDAZIONE LEONARDO

FRANÇOISE CHAMPLOUD

Ville de Lausanne

Retraites Populaires

LOVERNE JONARD